

2023 - 31



DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité de signer des contrats, dans le cadre de l'organisation, et des animations et/ou installations proposées pour l'événement Fête des Jardins,

D É C I D E

Article 1^{er} : la signature d'un contrat de location pour les fleurs géantes et papillons avec la société FLOVER, domiciliée 51 bis route de la Reine, 92 100 Boulogne Billancourt.

Article 2 : Le contrat de location couvre la période du 22 au 23 avril 2023. La rémunération pour cette prestation sera d'un montant de **3 816 € TTC**, incluant la livraison, l'installation et la repise, paiement par mandat administratif.

Article 3 : Les dépenses concernant cette prestation seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 31/03/2023

Le Maire,

Patrick Bobet

Handwritten mark or signature